



fédération genevoise
des institutions
de la petite enfance

Rapport d'activités 2020



Claudia L. Battolo
10.08.2021

Table des matières

Rapport de la Présidente	2
Le Comité	2
Dossiers prioritaires	2
<i>Réunions avec le SDPE</i>	3
<i>Commission paritaire de la CCT et CCT</i>	3
Autres séances.....	4
Divers	4
Rapports des commissions	4
Commission cantonale de la petite enfance (COCAPE)	4
Commission consultative de la petite enfance (CCPE).....	5
Formation continue petite enfance (FOCPE)	6
Organisation genevoise du monde du travail pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du social (OrTRA GE).....	7
Ecole d'assistants-es socio-éducatifs-ves (ECASE)	7
Commission spécifique de l'école des éducatrices et éducateurs de l'enfance (ESEDE)	8
Commission spécifique ASE	8
Fondation du fonds de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP).....	8
<i>1) Réunion du 6 février 2020 :</i>	8
<i>2) Séance du 28 mai 2020 consacrée à l'AG du CF :</i>	8
Pro Enfance	9
Rapport des comptes	10
Annexe 1 : Bilan	12
Annexe 2 : Compte d'exploitation.....	13
Annexe 3 : Tableau par activités	14
Annexe 4 : Budget	15

Rapport de la Présidente

Evelyne Broillet-Ramjoué

Le Comité

Le comité de la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE) était constitué en 2020 de 6 membres, dont 5 actifs :

- *Evelyne Broillet-Ramjoué*, présidente de la FGIPE et du SPE A2Pas ;
- *Carole Barbey*, membre du comité et représentante du SPE de Budé ;
- *Claudia Lopez Battolo*, secrétaire-coordinatrice de la FGIPE et représentante du SPE Eaux-Vives Frontenex ;
- *Nicole Montalbetti*, membre honoraire et précédente secrétaire de la FGIPE ;
- *Francine Koch*, membre externe qui nous a rejoint en avril 2019 mais qui quitte le comité pour des motifs personnels ;

Deux nouveaux membres ont rejoint le comité :

- *Pierre-Alain Friedli*, membre externe et trésorier ;
- *Rémy Sicot*, membre du comité pour la CCPE et chargé du suivi du dossier gouvernance, représentant du SPE des Grottes ;



Nous nous sommes rencontrés, en présentiel ou en visioconférence à 21 reprises (16.01., 11 et 13.02., 12.03., 30.04., 25.05., 16.06., 01., 23. et 30.07., 24.09., 01., 09., 13., 26. et 29.10., 02., 05. et 20.11., 17. et 22.12.2020).

En raison de la pandémie, nous n'avons pas réussi à organiser une séance avec nos membres mais avons, toutefois, réalisé et diffusé le questionnaire Netenfance à leur attention. Les résultats de cette enquête ont été restitués lors de notre dernière AG du 9 novembre 2020.

Dossiers prioritaires

Durant cet exercice, fortement impacté par les deux premières vagues du COVID-19, la FGIPE a déterminé les priorités suivantes :

- Poursuite de séances régulières avec le Service de la petite enfance (SDPE) et sa nouvelle Cheffe de service, Mme Pascale Lécuyer-Gauthier ;
- Présider la Commission paritaire de la CCT petite enfance (CP-CCT) et suivre les réunions de la CCT sous l'égide de Mme Esther Alder puis de Mme Christina Kitsos, nouvellement élue en juin 2020.
- Organiser le déménagement au 23 avenue Dumas, dans des locaux plus adaptés à nos activités (02.03.2020) ;
- Créer un nouveau site internet en confiant un mandat à Céline von Tobel (La Civette.ch), de Néonomia, coopérative d'entrepreneur-e-s salarié-e-s. Après plusieurs entretiens pour définir les besoins de la FGIPE en termes de mise en valeur infographique et de visibilité numérique (27.01., 15.06. et 04.08.2020), le nouveau site a été mis en ligne à la rentrée scolaire 2020.

Réunions avec le SDPE

8 séances ont été agendées (23.01, 03., 19. et 24.06, 16.07, 01.09, 15.10 et 24.11 2020), sur divers sujets :

- Communication FGipe-SDPE ;
- Contrats Netenfance ;
- Outils informatiques insuffisants surtout lors de la 1^{ère} vague du COVID-19 ;
- Problèmes des remplacements, mis en place de Nanou Solutions ;
- Formation de la relève et politique de formation ;
- Renouvellement des Contrats cadre d'assurance Choses et Responsabilité civile;
- 2^{ème} Observatoire : Santé au travail, personne de confiance ;
- Contrat avec la société mandataire PMSE, Prévention et Maintien de la Santé et de la Sécurité en Entreprise, mis en place en septembre 2020 sur recommandation du SDPE, en lien avec la seconde vague du COVID-19 (08.09., 27.10. et 08.12.2020) ;
- Gouvernance.

Commission paritaire de la CCT et CCT (CP-CCT et CCT-PE)

La CP-CCT regroupe les partenaires sociaux de la petite enfance en Ville de Genève et est composée des représentant-e-s du Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT), du Syndicat suisse des services publics (SSP-VPOD), de l'Association des cadres de institutions de la petite enfance genevoise (ACIPEG) et de l'Association genevoise des éducateurs et éducatrices de l'enfance (AGEDE), pour les employé-e-s, et de la FGipe, pour les employeurs. Elle est chargée de veiller au respect des dispositions de la Convention collective de travail du personnel des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville Genève (CCT-PE) et de proposer des modifications de celle-ci à l'autorité de subventionnement. Elle s'est réunie à 7 reprises en 2020 (21.01., 18.02., 19.03., 09.06., 15.09., 17.11., 15.12.2020). Elle était présidée en 2020 par la FGipe, le secrétariat étant tenu, au premier semestre par le SSP/VPOD en la personne de son représentant, Quentin Stauffer. Puis, au deuxième semestre par l'ACIPEG, soit Emmanuelle Combe-Immi puis Fayrouz Kashef. Les sujets suivants y ont été traités :

- Art. 1, sqq. et annexes 9 et 9bis, mises à niveau ;
- Personnel éducatif au bénéfice d'un diplôme tertiaire, modalités de formation et question des stages ;
- Art. 44bis et annexe 15, proposition intersyndicale : protection de la personnalité, mise en place du dispositif à l'attention de tout le personnel petite enfance par le 2^{ème} Observatoire dès la rentrée scolaire 2020 ;
- Art. 47 et annexe 10, rôle de la Commission paritaire ;
- Suite des revendications syndicales après la grève des femmes 14 juin 2019 ;
- Salaires des Aides ;
- Contrats AIPE .

Notre fédération a été particulièrement concernée, au cours de cet exercice, par la mise en place du contrat avec le 2^{ème} Observatoire, Institut romand de recherche et de formation sur les rapports de genre, concernant la protection de la personnalité et l'organisation des cours qui ont été prodigués à l'ensemble du

personnel des Structures d'accueil de la petite enfance en Ville de Genève (SAPE) et aux comités dès la rentrée 2020-2021. Dans ce but, la FGIPE a engagé une mandataire pour organiser ces différents cours (29. 01, 24. 06 et 26. 10. 2020).

Les séances officielles de négociations de la Convention collective de travail (CCT) se sont tenues les 05.03 et 16.10.2020. Les points adoptés dans le nouveau protocole d'accord, entré en vigueur le 1^{er} septembre 2020, concernent les points suivants :

- Protection de la personnalité et de l'intégrité personnelle (Art. 44bis et annexe 15, nouv.) ;
- Fonctionnement de la Commission paritaire (Art. 47 et annexe 10).

En marge de la séance du mois d'octobre 2020, la nouvelle magistrate a été sollicitée par le SIT sur la question du salaire des Assistantes des crèches familiales de La Flottille et de la Pastourelle, suite au vote cantonal du 27.09.2020, favorable à la mise en place du salaire minimum. Elle a répondu à cette demande en fixant une première séance de négociations le 17. 12. 2020, séances qui sont encore en cours en 2021.

Autres séances

Poursuite de quelques groupes de travail, déterminés en 2018, avec le Département de Cohésion sociale et de la Solidarité (DCSS), en particulier sur les questions de formation (13.07., 09. et 28.09. et 23.11.2020) et l'audit informatique (04.03.2020).

Divers

- Vœux de la magistrate, Esther Alder (16.01.2020) ;
- Rencontre avec Marielle Kunz pour coordonner les actions du SASAJ avec celles de la FGIPE (23.01.2020) ;
- Rencontre avec Mme Esther Alder (24.02.2020) ;
- Groupe tripartite ACIPEG-FIPEGS et FGIPE, problématiques communes (22.07., 31.08. et 12.11.2020) ;
- Soutien FGIPE à la Madeleine des Enfants (20.11.2021) et au SPE de Champel (10.10. et 03.12.2020).

Rapports des commissions

Carole Barbey

Commission cantonale de la petite enfance (COCAPE)

La COCAPE s'est réunie à 4 reprises (06.02, 04.06, 24.09 et 26.11.2020).

Les membres de la fondation pour l'accueil préscolaire (FDAP) ont été désignés durant le printemps 2020. La Fondation est présidée par Mme Liliane Maury-

Pasquier et comprend 9 membres dont 2 de l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) et des communes genevoises, parmi lesquels Mme Alder puis Mme Kitsos (dès juin 2020) pour la Ville de Genève.

L'élaboration du Règlement d'application de la nouvelle loi sur l'accueil préscolaire J6 28 (01.01.2020) a pris de retard en raison de la pandémie et un avant-projet devrait être soumis aux intervenants d'ici l'été 2021.

L'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE) a rendu un rapport sur la situation du personnel dans les structures d'accueil (SAPE) dont il ressort que le nombre d'aides a diminué par rapport aux auxiliaires.

Puis l'Ecole supérieure d'éducatrices et éducateurs de l'enfance (ESEDE) a fourni un rapport dont il ressort qu'il y a environ 80 élèves pour chacune des 3 années de formation, plus environ 35 en formation duale, soit un total de 275 élèves. Cela représente un minimum et, pour l'avenir, le comblement de la pénurie reste difficile.

La crise sanitaire a occupé une grande partie des discussions de la commission. L'ESEDE et l'Ecole des assistant-e-s socio-éducatif-ves (ECASE) ont indiqué les procédures mises en place et ont répondu à nombre de questions. Le Conseil d'Etat recevait des instructions du Conseil Fédéral et devait prendre des mesures dans les 24 heures. Les équipes dans les institutions ont été félicitées pour leur réactivité et leur capacité d'adaptation.

L'OCPE va procéder à un examen comparatif des grilles tarifaires dans le Canton pour rendre un rapport à la FDAP au printemps 2022 ; le but est d'essayer d'harmoniser les pratiques tarifaires entre les communes.



Enfin, a été abordée la question du besoin croissant d'avoir des équipes éducatives pluridisciplinaires pour l'accueil des enfants à besoin spécifiques. Une formation passerelle a été mise sur pied. Le personnel inclus dans le taux d'encadrement doit assumer le cahier des charges des éducateurs-trices (EDE) car le diplôme d'EDE reste la référence pour cette fonction en SAPE. Le futur Règlement d'application abordera cette question, tout comme le Règlement sur la pédagogie spécialisée en cours de révision également.

Commission consultative de la petite enfance (CCPE)

Vu les élections communales de mars-avril 2020, vu la pandémie de COVID-19 dès mars 2020, vu la nomination des membres de la Commission par les divers partis politiques qui n'est intervenue que dans le courant de l'automne 2020, la CCPE ne s'est pas réunie durant l'année 2020.

Nicole Montalbetti

Formation continue petite enfance (FOCPE)

L'association est formée de représentant-e-s de la petite enfance genevoise ; pour les employeurs, la Fédération des institutions petite enfance des communes genevoises suburbaines (FIPERGS) et la FGIPÉ (pour la Ville de Genève) et pour les employé-e-s, l'AGEDE et l'ACIPEG. Elle se compose également de représentant-e-s des services en lien avec la petite enfance tels que la guidance et le Service de la santé et de la jeunesse (SSEJ) ainsi que des services petite enfance de la Ville de Genève, de Meyrin et enfin de membres individuels.

Le comité de la FOCPE est réparti en trois groupes de travail : un groupe d'élaboration du programme des sessions du Centre de formation continue (CEFOC), un groupe de pilotage pour la planification et la réalisation des Journées d'étude genevoises de la petite enfance et un bureau administratif qui se retrouvent régulièrement pour une mise en commun en séances plénières.

En 2020, l'impact de la pandémie COVID-19 n'a pas été sans conséquences, toutefois le bureau a pu se réunir 5 fois. Le groupe Journées d'études a continué à préparer les interventions sur le thème « Explorer, découvrir, imaginer...créer ! » et, bien qu'ils aient dû faire face à nombre de défis, ils ont pu explorer de nouvelles façons de présenter ces journées.

Le groupe CEFOC a également connu quelques difficultés, notamment administratives. Il y a eu tout de même une très bonne participation : 131 personnes. En début d'année, 42 sessions sur les 50 prévues ont pu avoir lieu. Mais en deuxième partie d'année, seules 39 sessions sur les 62 prévues ont pu se dérouler (17 sessions ont été annulées et 6 ont eu lieu en visioconférence). Tout cela a demandé un jonglage administratif très compliqué mais le bilan reste plutôt positif ; en effet, beaucoup de personnes ont apprécié les formations même si certaines se sont déroulées à distance. Pour ce qui est du catalogue des formations, il s'enrichit d'année en année mais cela commence à peser lourd au niveau administratif, une réflexion est en cours pour trouver une solution adéquate.

Enfin, le 12 octobre 2020 a eu lieu l'AG, tous et toutes masqués à laquelle la FGIPÉ a participé comme toutes les années.

Claudia Lopez Battolo

Organisation genevoise du monde du travail pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du social (OrTRA GE)

L'OrTRA regroupe les employeurs, les associations professionnelles et les syndicats des domaines de la santé et du social.

Son objectif : défendre les intérêts de ces métiers et assurer une offre de formation professionnelle suffisante.

Pour ce faire, un Centre de compétence pour divers publics a été mis sur pied avec des formations modulaires pour adultes en emploi ou en réinsertion professionnelle ainsi que des cours interentreprises pour les apprentis (ASE, ASA, ASSC). Un Centre d'information sur les métiers de la santé et du social, Le 28, complète ce dispositif depuis 2016.

L'année 2020 s'est divisée en 2 parties : l'avant et l'après COVID-19 :

L'avant a permis un moment de réflexion sur soi. En effet, l'Ortra recouvre un champ d'actions multiples (formation professionnelle initiale et en emploi, réinsertion, pré-qualification, promotion des métiers dans les écoles, etc.) et est aussi un partenaire de l'Etat (DIP, DCSS, OFPC, Confédération, employeurs, etc.), le besoin de mieux se présenter aux partenaires s'est fait sentir et une représentation graphique des activités a été développée tout en continuant le travail de présentation des métiers (flashmob, etc.).

L'après a été le moment de mettre en place des mesures pour protéger les collaborateurs-trices (télétravail), de garder le contact avec les étudiant-e-s afin de minimiser l'impact de la crise et les retards dans les formations, puis, de préparer le retour à la normale avec le suivi des règles sanitaires.

Les commissions de suivi de filière (santé et social) ont repris leurs activités. Elles sont responsables du suivi qualité des enseignements dispensés à l'Ortra, valident les candidatures des expert-e-s et prennent position sur des consultations diverses. L'AG a eu lieu le 24 novembre 2020 par visioconférence. Malheureusement, la FGIPÉ n'a pu assister à aucune des commissions en 2020 par manque de membres qui seraient susceptibles de suivre le domaine de la formation. Pour plus d'info www.ortra.ch

Ecole d'assistants-es socio-éducatifs-ves (ECASE)

Le 31 mars 2020 aurait dû avoir lieu la séance d'informations paritaires à laquelle participent les employeurs des domaines des personnes âgées, handicap et enfance pour présenter aux futur-e-s diplômé-e-s les conditions d'emploi dans les différents domaines et répondre aux questions.

Toutefois, à cause du confinement (COVID-19), celle-ci a été annulée et n'a pas été remplacée.

Commission spécifique de l'école des éducatrices et éducateurs de l'enfance (ESEDE)

Cette commission se charge du suivi de la filière des EDE (OPFC - DIP). Y siègent le Centre de Formation Professionnel du Social (CFPSO), l'ESEDE, les syndicats, les employeurs (FIPÉGS, FGIPÉ), les associations professionnelles (AGEDE, ACIPEG), le SASAJ et la Ville de Genève.

Deux séances ont pu avoir lieu 30 janvier 2020 et 12 novembre 2020. Mais la FGIPÉ n'a pas pu suivre cette commission.

Commission spécifique ASE

Cette commission se charge du suivi de la filière ASE. Y siègent les mêmes organismes que dans la commission spécifique ESEDE, plus l'Ortra.

Une séance a pu avoir lieu le 7 octobre 2020. La FGIPÉ n'a pas pu suivre cette commission.

Fondation du fonds de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP)

Le Conseil de fondation (CF) est composé de 16 membres, paritaire employeurs et employés. Le domaine de la petite enfance constitue la majorité du personnel mais sont aussi représentés les théâtres (Grand-Théâtre, fondation art dramatique et autres) et le groupe Foyer d'accueil polyvalent pour adultes handicapés (FAPAH).

Le CF a pu se réunir à deux reprises (06.02. et 28.05.2020), en respectant les mesures sanitaires pour la deuxième réunion.

1) Réunion du 6 février 2020 :

- Point sur la situation financière provisoire de la FOP au 31 décembre 2019 qui a été très positive et a permis d'augmenter la fortune de la Fondation.
- Présentation de la nouvelle directive sur la détermination du taux technique 4 (DTA-4) qui est de 2.13%. Le CF a toutefois décidé de la laisser à 2.5%, compte tenu de la bonne espérance de vie et de la bonne situation financière de la FOP.
- Adoption de tables démographiques générationnelles (espérance de vie par génération) au lieu de périodiques. En effet, cela permettra à la FOP de supprimer les provisions pour longévité incluses dans les nouvelles tables.
- Adoption d'un taux de rémunération épargne à 1.25% (prudence).



2) Séance du 28 mai 2020 consacrée à l'AG du CF :

- Le comité de placement a fait état d'un exercice 2019 exceptionnel. La performance nette a été de 14.86 % grâce à une excellente performance du portefeuille.
- Le bilan actuariel :

- Le taux de couverture a augmenté de 110 à 120%, vu l'excellente performance de 2019 ;
- Passage aux tables générationnelles ;
- Taux technique à 2.5% (supérieur à la recommandation de 2%), l'actuaire propose un abaissement ;
- Recommandation de prendre une assurance « Stop Loss » pour assurer les risques en cas de catastrophe (forte augmentation de décès et invalidités), cela éviterait aussi la provision de 5 millions faite chaque année. Le CF devra prendre décision en 2021 (sur propositions de l'actuaire).
- Rapport d'activité :
 - Le domaine de la petite enfance reste le secteur majoritaire (81% des assurés actifs) ;
 - Grande proportion de femmes (84%) ;
 - Le taux de conversion reste à 6.4% ;
 - La performance du portefeuille est de 14.86%, soit +15.17%.
 - La sinistralité est inférieure aux prévisions.

Au 1^{er} juin 2020, il a été procédé à l'élection des nouveaux membres, le mandat de 5 ans arrivant échéance.

Pro Enfance

L'Association a pour mission de regrouper et représenter les acteurs de l'accueil de l'enfance des cantons romands et de constituer un partenaire de coopération avec la Confédération et les différents acteurs des domaines de l'accueil de l'enfance au plan national. Elle inclut l'accueil en institution de la petite enfance, l'accueil parascolaire et l'accueil familial de jour.

En 2020, la pandémie de COVID-19 a bouleversé les familles (fermeture totale ou partielle des lieux d'accueil, organisation d'une offre d'urgence, restrictions, recommandations, etc.) Le travail éducatif hors de la famille est devenu extrêmement complexe (accueil versus distance sociale et gestes barrières) mais a permis de reconnaître l'importance de l'accueil de l'enfance et les compétences des professionnel-les.

Plusieurs projets ont été menés à bien malgré la crise :

- Pro enfance et Réversible ont co-réalisé le film «L'accueil de l'enfance est essentiel, oui mais comment ?» L'avant-première a été diffusée le 23 septembre 2020 à Lausanne et une table ronde virtuelle a été organisée le 26 novembre 2020.
- L'initiative «Lapurla, les enfants explorent», lancée en Suisse alémanique par la Haute école des arts de Berne (HKB) et le Pour-cent culturel Migros, a permis de prévoir des démarches concrètes pour associer la Suisse romande à ce projet.
- Création d'une page spéciale Coronavirus Covid-19 sur le site internet. Il est régulièrement mis à jour en fonction des actualités
- Démarches avec les autorités :

- Sur demande de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) : état des lieux concernant la mise en œuvre d'une offre d'urgence en Suisse romande et les problématiques rencontrées lors du premier confinement.
- Sous l'impulsion de l'OFAS, Pro enfance et Kibesuisse ont développé des modèles de plan de protection spécifiques à l'offre d'accueil (contacts avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)).
- Lettre ouverte au Conseil fédéral (7 avril 2020) pour demander une vision cohérente et un soutien financier pour l'accueil de l'enfance.
- Pro Enfance a rejoint la Coalition pour l'accueil des enfants et a participé à la conférence de presse afin de lancer l'«Appel pour soutenir l'accueil de l'enfance» (28.04.2020).
- Prises de position :
 - 29 mai 2020 sur la publication de l'Ordonnance fédérale Accueil extrafamilial du 20 mai 2020 (modalités d'un crédit de 65 millions destiné à soutenir le secteur d'activité).
 - 8 octobre 2020 sur le port du masque dans l'objectif de faire évoluer les nouvelles pratiques issues du contexte COVID-19 et de proposer des pistes de solutions.
- Bien d'autres projets ont été développées en 2020 (traduction livres, recensement, rapports, etc.) à voir sur le site très complet de : www.proenfance.ch

Rapports des comptes

Pierre-Alain Friedli

Quatre tableaux sont présentés et brièvement commentés : le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, les résultats par activités pour 2020 et le budget pour 2021.

Dans le **bilan** (*voir annexe 1*), on observe un volume d'actifs (118'564 francs) pratiquement identique par rapport au 31 décembre 2019. La principale différence réside dans la composition des actifs, avec des transitoires nettement moins importants. Cela vient simplement du fait que les primes d'assurances de La Bâloise (choses et RC) pour 2020 avaient été payées à l'avance en 2019.

Dans les passifs, les fonds affectés à la thématique sur le sommeil, qui n'avaient pas été entièrement utilisés en 2019 et qui n'ont connu aucun mouvement en 2020, restent à leur place.

Enfin, si les fonds propres ont diminué pour la deuxième année consécutive, c'est le résultat d'une volonté de les réduire. Ils sont en effet jugés trop

importants et il a été décidé de les utiliser systématiquement pour couvrir le déficit du budget de fonctionnement, un déficit qui est désormais chronique.

Au chapitre du **compte de résultat** (*voir annexe 2*), les principales augmentations des dépenses par rapport à 2019 concernent les frais de locaux (augmentation temporaire, due au paiement de deux loyers en 2020), la refonte du site internet de la FGIPE (rubrique "entretien machines") et surtout les mandats externes (2^e Observatoire, PMSE, procédures juridiques RHT - rubrique "manifestations ponctuelles").

Dans le tableau des **résultats par activités** (*voir annexe 3*), on constate qu'il y a deux colonnes supplémentaires par rapport à l'exercice précédent, celle des loyers (qui font désormais l'objet d'une comptabilité analytique distincte du budget ordinaire) et celle des mandats externes justement.

Comme déjà indiqué, le déficit du budget ordinaire est absorbé par les fonds propres qui, à ce rythme, peuvent encore tenir un certain nombre d'années. Les budgets pour les loyers, l'informatique et les assurances ont été respectés à de très petites différences près, pour lesquelles un complément de subvention sera demandé. Enfin, les dépenses pour les mandats externes n'ont été que partiellement couvertes par les subventions complémentaires reçues en 2020. Les quelque 8'000 francs qui manquent feront eux aussi l'objet d'une demande de subvention complémentaire.

Finalement, en ce qui concerne le **budget pour 2021** (*voir annexe 4*), seul le budget des dépenses de fonctionnement a été établi par le trésorier, avec l'aide de la secrétaire coordinatrice. Il est à la fois réaliste et plutôt confortable. Comme prévu, un déficit est budgété, légèrement inférieur cependant à celui de 2020. Les budgets pour les loyers, pour l'informatique et pour les assurances sont établis par la Ville et nous n'avons aucune marge de manœuvre pour ces dépenses. Le budget pour les mandats externes est pour l'instant assez difficile à établir avec précision, mais il faut s'attendre à des demandes de subventions supplémentaires de plus de 50'000 francs.

Pour tout complément d'information, le rapport de la fiduciaire SFES est à disposition au bureau de la FGIPE.



Annexe 1 : Bilan

ASSOCIATION
FEDERATION GENEVOISE DES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE

Bilan au 31.12.2020

Actifs	Note Annexe aux comptes	2020	2019	2020 - 2019
		CHF	CHF	Ecart
<u>Actifs circulants</u>				
Liquidités	B.4.a	73'973,48	15'586,03	58'387,45
Débiteurs résultant de prestations (1)		0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs	B.4.b	0,00	0,00	0,00
Actifs transitoires (2)	B.4.d	20'934,30	83'944,65	-63'010,35
Créances charges sociales (3)	C.4	0,00	2'913,30	-2'913,30
Subventions à recevoir (4)	B.4.i	23'656,00	14'564,80	9'091,20
Total actifs circulants		118'563,78	117'008,78	1'555,00
Actifs immobilisés		0,00	0,00	0,00
Total actifs immobilisés		0,00	0,00	0,00
Total des Actifs		118'563,78	117'008,78	1'555,00
<u>Passifs</u>				
Passifs	Note Annexe aux comptes	2020	2019	2020 - 2019
		CHF	CHF	Ecart
<u>Fonds étrangers à court terme</u>				
Dettes envers les fournisseurs	B.4.e	0,00	0,00	0,00
Autres dettes à court terme	B.4.e	0,00	0,00	0,00
Passifs transitoires (5)	B.4.d	20'470,70	10'795,50	9'675,20
Subventions à rembourser (6)	B.4.i	0,00	0,00	0,00
Total fonds étrangers à court terme		20'470,70	10'795,50	9'675,20
<u>Fonds affectés</u>				
Fonds affectés	B.4.f	19'859,30	19'859,30	0,00
Total des Fonds affectés		19'859,30	19'859,30	0,00
<u>Fonds propres</u>				
Capital		0,00	0,00	0,00
Total des Fonds propres		0,00	0,00	0,00
<u>Fonds à disposition de l'institution</u>				
Fonds à disposition de l'institution	B.4.g	86'353,98	94'447,44	-8'093,46
Résultat reporté fonds de l'institution	B.4.g	8120,20	8'093,46	-26,74
Total fonds à disposition		78'233,78	86'353,98	-8'120,20
Total des fonds propres		78'233,78	86'353,98	-8'120,20
Total des Passifs		118'563,78	117'008,78	1'555,00

(1) Les Débiteurs résultant de prestation comportent les comptes "1250 Débiteurs Parents", "1251 Débiteurs douteux" et "1255 Manquos sur débiteurs"

(2) Les "Actifs transitoires" n'incluent pas les comptes des "Subventions à recevoir"

(3) Les "Créances charges sociales" correspondent au trop versé des comptes courants des charges sociales de l'exercice

(4) Les "Subventions à recevoir" correspondent au déficit de l'exercice pris en charge par la Ville de Genève et d'éventuels partenaires financiers

(5) Les "Passifs transitoires" n'incluent pas les comptes des "Subventions à rembourser"

(6) Les "Subventions à rembourser" correspondent au bénéfice de l'exercice en faveur de la Ville de Genève et d'éventuels partenaires financiers

Annexe 2 : Compte d'exploitation

ASSOCIATION
FEDERATION GENEVOISE DES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE

Bilan au 31.12.2020

Actifs	Note Annexe aux comptes	2020	2019	2020 - 2019
		CHF	CHF	Ecarts
Actifs circulants				
Liquidités	B 4.a	73'973,48	15'586,03	58'387,45
Débiteurs résultant de prestations (1)	B 4.b	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs		0,00	0,00	0,00
Actifs transitoires (2)	B 4.d	20'934,30	83'944,65	-63'010,35
Créances charges sociales (3)	C,4	0,00	2'913,30	-2'913,30
Subventions à recevoir (4)	B,4.i	23'658,00	14'564,80	9'091,20
Total actifs circulants		118'563,78	117'008,78	1'555,00
Actifs immobilisés		0,00	0,00	0,00
Total actifs immobilisés		0,00	0,00	0,00
Total des Actifs		118'563,78	117'008,78	1'555,00
 Passifs				
Fonds étrangers à court terme	Note Annexe aux comptes	2020	2019	2020 - 2019
		CHF	CHF	Ecarts
Dettes envers les fournisseurs	B 4.e	0,00	0,00	0,00
Autres dettes à court terme	B 4.e	0,00	0,00	0,00
Passifs transitoires (5)	B 4.d	20'470,70	10'795,50	9'675,20
Subventions à rembourser (6)	B,4.i	0,00	0,00	0,00
Total fonds étrangers à court terme		20'470,70	10'795,50	9'675,20
Fonds affectés				
Fonds affectés	B,4.f	19'859,30	19'859,30	0,00
Total des Fonds affectés		19'859,30	19'859,30	0,00
Fonds propres				
Capital		0,00	0,00	0,00
Total des Fonds propres		0,00	0,00	0,00
Fonds à disposition de l'institution				
Fonds à disposition de l'institution	B 4.g	86'353,98	94'447,44	-8'093,46
Résultat reporté fonds de l'institution	B 4.g	8120,20	8'093,46	-26,74
Total fonds à disposition		78'233,78	86'353,98	-8'120,20
Total des fonds propres		78'233,78	86'353,98	-8'120,20
Total des Passifs		118'563,78	117'008,78	1'555,00

(1) Les Débiteurs résultant de prestation comportent les comptes "1250 Débiteurs Parents", "1251 Débiteurs doux" et "1255 Manques sur débiteurs"

(2) Les "Actifs transitoires" n'incluent pas les comptes des "Subventions à recevoir"

(3) Les "Créances charges sociales" correspondent au trop versé des comptes courants des charges sociales de l'exercice

(4) Les "Subventions à recevoir" correspondent au déficit de l'exercice pris en charge par la Ville de Genève et d'éventuels partenaires financiers

(5) Les "Passifs transitoires" n'incluent pas les comptes des "Subventions à rembourser"

(6) Les "Subventions à rembourser" correspondent au bénéfice de l'exercice en faveur de la Ville de Genève et d'éventuels partenaires financiers

Annexe 3 : Tableau par activités

Fédération Genevoise des Institutions de la Petite enfance

RESULTAT PAR ACTIVITES POUR L'ANNEE 2020

	<u>Ordinaire</u>	<u>Loyers</u>	<u>Informatique</u>	<u>Assurances</u>	<u>Mandat</u>	<u>Total</u>
<i>Recettes</i>						
Subventions en espèces	72 000,00	67 548,00	182 700,00	70 900,00	31 250,00	424 398,00
Subvention Gratuité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits activités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits divers	21,20	0,00	0,00	0,00	0,00	21,20
	72 021,20	67 548,00	182 700,00	70 900,00	31 250,00	424 419,20
<i>Charges</i>						
Personnel	62 662,60	0,00	0,00	0,00	0,0	62 662,60
Activité	0,00	0,00	183 924,85	70 905,20	39 367,90	294 197,95
Locaux	0,00	67 291,25	0,00	0,00	0,00	67 291,25
Installations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Administration	17 478,80	0,00	0,00	0,00	0,00	17 478,80
	80 141,40	67 291,25	183 924,85	70 905,20	39 367,90	441 630,60
Résultat (perte)/excédent	-8 120,20	256,75	-1 224,85	-5,20	-8 117,90	-17 211,40
<i>Répartition du résultat</i>						
Variation sur fonds propres	-8 120,20	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 120,20
Subventions Ville de Genève à (recevoir)/rembourser	0,00	256,75	-1 224,85	-5,20	-8 117,90	-9 091,20

Annexe 4 : Budget

Répartition des produits et des charges	Budget 2020	Résultat 2020	Budget 2021
PRODUITS			
Subventions			
Subvention ordinaire Ville de Genève	72 000,00	72 000,00	72 000,00
Divers			
Redistribution taxe CO2	0,00	21,20	21,20
TOTAL	72 000,00	72 021,20	72 021,20
CHARGES			
Charges de personnel	60%		
Salaires bruts	50 000,00	49 539,06	50 613,90
Total charges salariales	50 000,00	49 539,06	50 613,90
AVS-AI-AC	2 625,00	3 295,12	3 379,90
ALFA	1 225,00	1 213,70	1 240,05
LPP (Prevanto)	8 000,00	5 545,20	5 717,40
LAA - LAAC (La Bâloise)	1 037,50	1 183,36	1 230,50
APG (La Bâloise)	1 885,00	1 816,46	2 249,80
AMAT	22,50	22,76	21,75
Fonds PE	35,00	34,70	35,45
Fonds de décès (Prevanto)	12,00	12,00	12,00
Arrondis		0,24	0,60
Total charges sociales patronales	14 822,00	13 123,54	13 887,45
Formation continue	1 000,00		
Total charges de personnel	65 822,00	62 662,60	64 501,35
Charges d'administration			
Fournitures de bureau	500,00	69,70	500,00
Matériel de bureau, entretien	1 000,00		
Travaux entretien bureau	2 000,00		
Affranchissements postaux	100,00	36,30	
Frais de télécommunication	2 500,00	1 680,30	2 000,00
Assurance RC - Choses	50,00		
Honoraires fiduciaire (SFEF)	2 900,00	2 477,10	2 500,00
Honoraires avocats (Me G.Aubert)	8 000,00	1 553,90	4 000,00
Frais bancaires	200,00	229,55	150,00
Documentation			275,00
Cotisation associations	3 300,00	3 331,00	1 831,00
FOCPÉ	200,00	200,00	200,00
ORTRA	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Pro Enfance	500,00	500,00	500,00
La Revue	100,00	100,00	100,00
FER + SAJEC	1 500,00	1 500,00	
TFP		31,00	31,00
Maintenance informatique	7 600,00	5 998,60	1 700,00
Webcouleur	600,00	650,00	
Infomaniaq	200,00	171,25	200,00
Devillard	300,00	268,15	300,00
Site Internet	6 500,00	4 909,20	1 200,00
Frais d'insertion annonces		226,40	
Frais de comité	1 000,00	432,70	500,00
Divers et imprévus	500,00	1 443,25	500,00
Total charges d'administration	29 650,00	17 478,80	13 956,00
TOTAL	95 472,00	80 141,40	78 457,35
Résultat	-23 472,00	-8 120,20	-6 436,15